

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT 567**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NO 567 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 7 octobre 2021.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 7 OCTOBRE 2021.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière
